

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le 23 novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Ville de VÉLIZY-VILLACOUBLAY, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël LOISON, Maire de Vélizy-Villacoublay, Conseiller Général des Yvelines.

Présents :

Monsieur Joël LOISON, Monsieur Didier BLANCHARD, Madame Jeannine THIRIET, Monsieur Pascal THEVENOT, Madame Ghislaine DREVON, Monsieur Gilbert AMIOT, Monsieur Richard GUENICHE, Madame Monique LOISON, Monsieur Jacques HARLAUT, Madame Chantal MARINA, Madame Nathalie LORIEN, Monsieur Daniel CIRET, Monsieur Jean-Charles ORSINI, Madame Monique STUTZMANN, Madame Michèle MENEZ, Monsieur Gilles GEMBLE, Monsieur Bruno MELLET, Monsieur Alain MIGNOTTE, Madame Palmira POUMEROL, Monsieur Jean-Paul ELEDO, Monsieur Bruno DREVON, Monsieur Jean-Marc SIRY, Madame Sophie EUVERTE, Madame Magali LAMIR, Monsieur Marouen TOUIBI, Madame Sylvie LAINE, Monsieur Allain GARCIA, Monsieur Christian SANSONNET, Madame Annie COUPAS, Monsieur Daniel ZYTNICKI, Mme Véronique MICHAUT (jusqu'au point 16), Madame Janine ROGER, Monsieur Michel DANIEL, Madame Irène DUSSAUSOY.

Ont donné procuration :

Madame Catherine BOUCHER à Monsieur Joël LOISON
Madame Sylvie LAINE à Monsieur Didier BLANCHARD
Madame Véronique MICHAUT à Monsieur Allain GARCIA (à partir du point 17).

Secrétaire de Séance :

Monsieur Marouen TOUIBI.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 Octobre 2011

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THÉVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. CIRET, M. ORSINI, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MELLET, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER (pouvoir à M. LOISON), M. ÉLEDO, M. DREVON, M. SIRY, Mme EUVERTE, Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à M. BLANCHARD),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI, Mme MICHAUT,

Mme ROGER, M. DANIEL, Mme DUSSAUSOY.

Toute correspondance doit être envoyée à M. le Maire à l'adresse suivante :

- Compte rendu des actes administratifs pris par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil municipal.

FINANCES

1. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2012 pour le budget principal et le budget annexe du service de l'assainissement de la Ville.

2. DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Afin de compenser la fin de l'exonération des charges patronales, il est proposé de verser une subvention supplémentaire à l'AMAD vélizienne pour un montant de 55 000 €,

La ville doit verser au Fonds de Solidarité Île-de-France la somme de 4 288 907 € ;

Il convient d'intégrer dans l'actif de la ville le terrain cédé à Eiffage, dont le prix d'acquisition à été évalué à 35 135 €.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 3, telle que détaillée :

- Section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Chapitre	Article	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de recettes
014	739 114	FSRIF	190 000				
65	6574	Subvention Fonctionnement Association et autres organismes de droits privé	55 000				
011	61523	voies et réseaux	- 245 000				

Total des crédits de fonctionnement

Section d'investissement

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Chapitre	Article	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de recettes
21	2 111	Terrain nu	35 135	21	2 111	Terrain nu	35 135

Total des crédits d'investissement

Total du budget

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THÉVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. CIRET, M. ORSINI, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MELLET, M. MIGNOTTE, Mme POUWEROL, Mme BOUCHER (pouvoir à M. LOISON), M. ÉLEDO, M. DREVON, M. SIRY, Mme EUVERTE, Mme LAMIR, M. TOUBI, Mme LAINÉ (pouvoir à M. BLANCHARD),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI, Mme MICHAUT,

Mme ROGER, M. DANIEL, Mme DUSSAUSSOY.

3. TAXE DE STATIONNEMENT POUR LES CHAUFFEURS DE TAXIS DU SERVICE COMMUN « VÉLIZY-VILLACOUBLAY, VIROFLAY ET JOUY-EN-JOSAS »

Le Conseil municipal décide :

- qu'à compter de l'exercice budgétaire 2012, les tarifs de la taxe due par les chauffeurs de taxis du service commun de « Vélizy-Villacoublay, Viroflay et Jouy-en-Josas », seront fixés par décision du Maire en application de l'évolution de l'indice INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) des prix à la consommation,

- de fixer le tarif pour l'année 2011 à 178 €,

- que les décisions correspondantes feront l'objet d'un compte rendu au Conseil municipal lors de la séance la plus proche de la prise de la décision.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THÉVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. CIRET, M. ORSINI, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MELLET, M. MIGNOTTE, Mme POUWEROL, Mme BOUCHER (pouvoir à M. LOISON), M. ÉLEDO, M. DREVON, M. SIRY, Mme EUVERTE, Mme LAMIR, M. TOUBI, Mme LAINÉ (pouvoir à M. BLANCHARD),

Mme ROGER, M. DANIEL,

Abstentions :

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI, Mme MICHAUT,

Mme DUSSAUSSOY.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

4. ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE SOINS À DOMICILE (AS.IN.S.A.D.) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal désigne ses représentants au sein du collège 1 de l'Association intercommunale de soins à domicile (AS.IN.S.A.D.) :

Madame Chantal MARINA (25 voix),

Madame Monique STUTZMANN (27 voix),

Madame Ghislaine DREVON (26 voix),

Madame Michèle MENEZ (27 voix).

RESSOURCES HUMAINES

5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil municipal décide :

- la transformation du poste, selon le tableau ci-dessous, à la date d'effet des tableaux d'avancement, soit le 7 septembre 2011,

Suppression	NB	Création	NB
Chef de Service de Police municipale de classe normale, à temps complet	- 1	Chef de Service de Police municipale principal de 2 ^{ème} classe, à temps complet	+ 1
Total	- 1	Total	+ 1
		Solde	0

- que cet emploi sera doté du régime indemnitaire créé par les délibérations du Conseil municipal en date des 21 mai 2003, 4 février 2004, 20 décembre 2006, 12 décembre 2007, 25 mars 2009, 17 février 2010, 15 décembre 2010.

6. CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - AVIS SUR UNE DEMANDE D’AFFILIATION

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'affiliation volontaire de la Caisse des Ecoles de Corbeil-Essonnes au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île-de-France, à compter du 1^{er} janvier 2012.

ADOPTE À L’UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THÉVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. CIRET, M. ORSINI, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MELLET, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER (pouvoir à M. LOISON), M. ÉLEDO, M. DREVON, M. SIRY, Mme EUVERTE, Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à M. BLANCHARD),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI, Mme MICHAUT,

Mme ROGER, M. DANIEL, Mme DUSSAUSSOY.

ÉDUCATION JEUNESSE

7. MISE À DISPOSITION DU MINIBUS DE L’ESPACE JEUNESSE AU THÉÂTRE ET CENTRE D’ART L’ONDE - CONVENTION

Le Conseil municipal :

- adopte la convention de mise à disposition du minibus de l'Espace Jeunesse au Théâtre et Centre d'Art l'Onde,
- autorise le Maire à signer ladite convention.

ADOPTE À L’UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THÉVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. CIRET, M. ORSINI, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MELLET, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER (pouvoir à M. LOISON), M. ÉLEDO, M. DREVON, M. SIRY, Mme EUVERTE, Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à M. BLANCHARD),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI, Mme MICHAUT,

Mme ROGER, M. DANIEL, Mme DUSSAUSSOY.

COMMANDE PUBLIQUE

8. MARCHÉ RELATIF À LA MISE AUX NORMES ET AU RENFORCEMENT DU POSTE FRANÇOIS - AVENANT N° 1

Le Conseil municipal :

- approuve l'avenant n° 1 en moins-value d'un montant de 47 911,98 € H.T. concernant le marché relatif à la mise aux normes et au renforcement du poste François avec la Société Lesens Île-de-France - Citeos,
- autorise le Maire à signer ledit avenant.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THÉVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. CIRET, M. ORSINI, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MELLET, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER (pouvoir à M. LOISON), M. ÉLEDO, M. DREVON, M. SIRY, Mme EUVERTE, Mme LAMIR, M. TOUBI, Mme LAINÉ (pouvoir à M. BLANCHARD),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI, Mme MICHAUT,

Mme ROGER, M. DANIEL, Mme DUSSAUSOY.

9. MARCHÉ RELATIF À L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTES POUR L'ÉCOLE RABOURDIN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012

Le Conseil municipal autorise le Maire à :

- lancer la procédure adaptée pour ce marché conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics,
- signer le marché avec la société la mieux disante choisie par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THÉVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. CIRET, M. ORSINI, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MELLET, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER (pouvoir à M. LOISON), M. ÉLEDO, M. DREVON, M. SIRY, Mme EUVERTE, Mme LAMIR, M. TOUBI, Mme LAINÉ (pouvoir à M. BLANCHARD),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI, Mme MICHAUT,

Mme ROGER, M. DANIEL, Mme DUSSAUSOY.

10. MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE, LA POSE, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DE PANNEAUX D'AFFICHAGE ADMINISTRATIF ET LIBRE APPEL D'OFFRES

Le Conseil municipal autorise le Maire à :

- lancer l'appel d'offres ouvert pour ce marché conformément aux articles 57 et suivants du Code des Marchés Publics,
- signer le marché avec la société la mieux disante choisie par la Commission d'Appel d'Offres,
- relancer en appel d'offres ou procédure négociée si le marché est déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THÉVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. CIRET, M. ORSINI, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MELLET, M. MIGNOTTE, Mme POUWEROL, Mme BOUCHER (pouvoir à M. LOISON), M. ÉLEDO, M. DREVON, M. SIRY, Mme EUVERTE, Mme LAMIR, M. TOUBI, Mme LAINÉ (pouvoir à M. BLANCHARD),
M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI, Mme MICHAUT,
Mme ROGER, M. DANIEL, Mme DUSSAUSOY.

11. MARCHÉ RELATIF À LA RÉHABILITATION PARTIELLE, À LA MISE AUX NORMES ET À LA RÉNOVATION DU CENTRE SPORTIF ROBERT WAGNER

Le Conseil municipal autorise le Maire à :

- lancer l'appel d'offres ouvert pour les différents lots de ce marché, conformément aux articles 57 et suivants du Code des Marchés Publics,
- signer les marchés avec les sociétés les mieux disantes choisies par la Commission d'Appel d'Offres,
- relancer en appel d'offres ou procédure négociée tout lot déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THÉVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. CIRET, M. ORSINI, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MELLET, M. MIGNOTTE, Mme POUWEROL, Mme BOUCHER (pouvoir à M. LOISON), M. ÉLEDO, M. DREVON, M. SIRY, Mme EUVERTE, Mme LAMIR, M. TOUBI, Mme LAINÉ (pouvoir à M. BLANCHARD),
M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI, Mme MICHAUT,
Mme ROGER, M. DANIEL, Mme DUSSAUSOY.

12. MARCHÉ RELATIF À L'AMENAGEMENT DE LA SALLE PLURIDISCIPLINAIRE DU THÉÂTRE ET CENTRE D'ART L'ONDE

Le Conseil municipal autorise le Maire à :

- lancer l'appel d'offres ouvert pour les différents lots de ce marché, conformément aux articles 57 et suivants du Code des Marchés Publics,
- signer les marchés avec les sociétés les mieux disantes choisies par la Commission d'Appel d'Offres,
- relancer en appel d'offres ou procédure négociée tout lot déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTE À LA MAJORITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THÉVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. CIRET, M. ORSINI, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MELLET, M. MIGNOTTE, Mme POUWEROL, Mme BOUCHER (pouvoir à M. LOISON), M. ÉLEDO, M. DREVON, M. SIRY, Mme EUVERTE, Mme LAMIR, M. TOUBI, Mme LAINÉ (pouvoir à M. BLANCHARD),
Mme ROGER, M. DANIEL,

Abstentions :

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI, Mme MICHAUT,

Contre :

Mme DUSSAUSOY.

13. MARCHÉ RELATIF À DES MISSIONS D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT URBAIN LOUVOIS

Le Conseil municipal autorise le Maire à :

- lancer l'appel d'offres ouvert pour ce marché, conformément aux articles 57 et suivants du Code des Marchés Publics,
- signer le marché avec la société la mieux disante choisie par la Commission d'Appel d'Offres,
- relancer en appel d'offres ou procédure négociée ce marché s'il est déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTE À LA MAJORITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THÉVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. CIRET, M. ORSINI, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MELLET, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER (pouvoir à M. LOISON), M. ÉLEDO, M. DREVON, M. SIRY, Mme EUVERTE, Mme LAMIR, M. TOUBI, Mme LAINÉ (pouvoir à M. BLANCHARD),

Mme ROGER,

Contre :

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI, Mme MICHAUT,

Mme DUSSAUSOY,

Abstention :

M. DANIEL.

PETITE ENFANCE

14. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Le Conseil municipal :

- approuve la convention d'objectifs et de financement relative aux Prestations de Service, proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- autorise le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saint-Quentin-en-Yvelines la convention d'objectifs et de financement au bénéfice de la micro-crèche Les p'tits loups pour la période du 26 septembre 2011 au 31 décembre 2014.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THÉVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. CIRET, M. ORSINI, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MELLET, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER (pouvoir à M. LOISON), M. ÉLEDO, M. DREVON, M. SIRY, Mme EUVERTE, Mme LAMIR, M. TOUBI, Mme LAINÉ (pouvoir à M. BLANCHARD),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI, Mme MICHAUT,

Mme ROGER, M. DANIEL, Mme DUSSAUSOY.

SOCIAL

15. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Le Conseil municipal prend acte du rapport de la commission communale pour l'accessibilité des années 2009 et 2010.

URBANISME

16. BILAN DE LA CONCERTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN DU SECTEUR LOUVOIS PRÉALABLE À LA CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT

Le Conseil municipal approuve le bilan de la concertation préalable développé dans la note de synthèse.

ADOPTE À LA MAJORITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THÉVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. CIRET, M. ORSINI, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MELLET, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER (pouvoir à M. LOISON), M. ÉLEDO, M. DREVON, M. SIRY, Mme EUVERTE, Mme LAMIR, M. TOUBI, Mme LAINÉ (pouvoir à M. BLANCHARD),

M. GARCIA, Mme ROGER,

Contre :

M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI, Mme MICHAUT,

Mme DUSSAUSOY,

Abstention :

M. DANIEL.

17. CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) LOUVOIS

Le Conseil municipal décide :

Article 1

Une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ayant pour objet la restructuration urbaine du quartier Louvois en lien avec l'arrivée du tramway T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay, caractérisée par la suppression de la dalle piétonne et des deux silos de parking, la relocalisation du centre commercial au droit de la future station de tramway, l'institution d'un axe central nord-sud mettant en relation cette station et la lisière de la forêt de Meudon et de deux axes de circulation mettant en relation les quartiers situés à l'est et à l'ouest de la dalle actuelle, la construction d'équipements publics, de logements et d'activités sur le sol naturel retrouvé permettant ainsi une mixité des fonctions urbaines est créée.

Article 2

La ZAC ainsi créée est dénommée « ZAC Louvois » et son emprise est définie sur le plan périmétrique annexé à la présente délibération.

Article 3

Il sera mis à la charge des constructeurs au moins le coût des équipements visés à l'article 317 quater de l'annexe II du Code Général des Impôts. En conséquence, les constructions situées dans le périmètre de la ZAC seront exclues du champ d'application de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et de la future Taxe d'Aménagement (T.A.).

Article 4

Le programme prévisionnel des constructions, tel que détaillé dans le dossier de création annexé à la présente délibération représentant une Surface Hors Œuvre Nette (SHON) globale d'environ 33 700 m² est approuvé. Il comprend deux hypothèses de développement selon la possibilité, au regard de la conjoncture, de développer ou non des surfaces de bureaux à l'étage des deux bâtiments situés au droit de la future station de tramway :

Hypothèse A :

- 19 200 m² environ de SHON (Surface Hors Œuvre Nette) de logements permettant la construction d'environ 260 logements,
- 5 600 m² environ de SHON de locaux de bureaux et activités économiques,
- 4 100 m² environ de locaux de commerce et de services,
- 4 800 m² environ de SHON d'équipements publics,

Hypothèse B :

- 23 300 m² environ de SHON de logements permettant la construction d'environ 320 logements,
- 1 500 m² environ de SHON de locaux de bureaux et activités économiques,
- 4 100 m² environ de locaux de commerce et de services,
- 4 800 m² environ de SHON d'équipements publics,

Article 5

En application de l'article R.311-6 du Code de l'urbanisme, l'aménagement et l'équipement de la ZAC Louvois seront concédés dans les conditions définies aux articles L. 300-4 à L. 300-5-2 du Code de l'Urbanisme.

Article 6

Le dossier de création de la ZAC ci-après annexé, établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-2 du Code de l'Urbanisme, est approuvé.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R. 311-5 du Code de l'Urbanisme :

Elle sera affichée pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTE À LA MAJORITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THÉVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. CIRET, M. ORSINI, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MELLET, M. MIGNOTTE, Mme POUWEROL, Mme BOUCHER (pouvoir à M. LOISON), M. ÉLEDO, M. DREVON, M. SIRY, Mme EUVERTE, Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à M. BLANCHARD),

Mme ROGER,

Contre :

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI, Mme MICHAUT,

Mme DUSSAUSOY,

Abstention :

M. DANIEL.

18. MAINTIEN D'OUVRAGES D'ÉVACUATION D'EAUX PLUVIALES EN FORET DOMANIALE LIÉE À L'OPÉRATION DU TRAMWAY CHATILLON-VÉLIZY-VIROFLAY - CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Le Conseil municipal :

- approuve la convention à passer avec l'Office National des Forêts portant autorisation de maintien d'ouvrages d'évacuation d'eaux pluviales en forêt domaniale liée à l'opération du tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay,
- autorise le Maire à signer ladite convention.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THÉVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. CIRET, M. ORSINI, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MELLET, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER (pouvoir à M. LOISON), M. ÉLEDO, M. DREVON, M. SIRY, Mme EUVERTE, Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à M. BLANCHARD),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI, Mme MICHAUT,

Mme ROGER, M. DANIEL, Mme DUSSAUSOY.

19. ENGAGEMENT POUR LE PROGRAMME D' ACTIONS AGENDA 21

Le Conseil municipal valide le programme d'actions Agenda 21.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ


Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THÉVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. CIRET, M. ORSINI, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MELLET, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER (pouvoir à M. LOISON), M. ÉLEDO, M. DREVON, M. SIRY, Mme EUVERTE, Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à M. BLANCHARD),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI, Mme MICHAUT,

Mme ROGER, M. DANIEL, Mme DUSSAUSOY.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 heures 40.


Joël LOISON
Maire
Conseiller Général des Yvelines

Le présent compte rendu est affiché le - 1 DEC. 2011